

DATE DE PUBLICATION : 04 NOVEMBRE 2024

DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le Gouverneur au directeur général des Moyens de paiement le 26 septembre 2023;

DECIDE

La décision du 31 janvier 2023 portant délégation de signature au directeur général adjoint et directeur de la Fabrication des billets est abrogée.

Fait à Paris, le 4 novembre 2024

Erick LACOURRÈGE